



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 025-18

Objet : *RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de La Motte-Servolex pour la mise en place d'une chambre de sectorisation au lieu-dit Les Grands Champs*

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 025-18

objet **RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de La Motte-Servolex pour la mise en place d'une chambre de sectorisation au lieu-dit Les Grands Champs**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que l'Agence de l'eau a accordé une subvention à Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour la pose d'équipements de mesure de débits et de dispositifs de limitation ou réduction des débits.

Le marché portant sur la création de 39 chambres de débitmètres permettant de sectoriser les unités de distribution et leurs zones de recherche de fuites a été attribué à l'entreprise TPLM Regairaz Frères. Les travaux de la tranche ferme ont débuté fin 2017 et portent sur la réalisation de 22 chambres sur les communes de Chambéry, La Motte-Servolex et Voglans.

Dans ce cadre, le service des eaux souhaite implanter une chambre de sectorisation sur la parcelle cadastrée AL36 appartenant à la commune de La Motte-Servolex qui a donné son accord pour une occupation à titre gracieux.

Une convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de La Motte-Servolex est nécessaire afin de préciser les modalités techniques et financières de réalisation des travaux et d'occupation de la parcelle.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de mise à disposition de biens immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de La Motte-Servolex pour la mise en place d'une chambre de sectorisation au lieu-dit Les Grands Champs,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 025-18

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de La Motte-Servolex pour la mise en place d'une chambre de sectorisation au lieu-dit Les Grands Champs
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 1 - Baux à prendre 1 - Baux à prendre inférieurs à 24 000 euros par an
Date de l'acte :	22 mars 2018
Annexe :	Convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20775H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20775H1

Date de transmission en Préfecture :	30 mars 2018
Date de réception en Préfecture :	30 mars 2018